



COMITE SYNDICAL COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU 14 avril 2022 A 9 HEURES 00

Affichage le 21/04/2022

Le quatorze avril deux mille-vingt-deux à 9 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRE GRENOBLOISE (SMMAG) s'est réuni dans l'hémicycle Claude LORIUS, Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation du président Sylvain LAVAL en date du huit avril deux mille-vingt-deux et sous sa présidence.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : **28**

Nombre de votants, présents et représentés : **26**

Présents

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Dominique ESCARON, Sylvain LAVAL, Bertrand SPINDLER, Laurent THOVISTE pouvoir à Sylvain LAVAL à la n°1,

Suppléant :

Christian BALESTRIERI, Jérôme BUISSON

Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

Titulaires :

Henri BAILE, François BERNIGAUD, Coralie BOURDELAIN

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Titulaires :

Bruno CATTIN, Luc REMOND

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaires :

Anne GERIN, Joëlle HOURS, Sandrine MARTIN-GRAND

Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance

Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

Alan CONFESSON pouvoir à Florent CHOLAT, Simon FARLEY pouvoir à Jérôme BUISSON, Christophe FERRARI pouvoir à Bertrand SPINDLER, Yann MONGABURU pouvoir à Margot BELAIR, Laëtitia RABIH pouvoir à Sylvain LAVAL

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS
Anthony MOREAU pouvoir à Bruno CATTIN, Nadine REUX pouvoir à Luc REMOND

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE
Christophe SUSZYLO pouvoir à Sandrine MARTIN-GRAND

Absents Excusés

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE
Titulaire :
Jean-Paul TROVERO

Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN
Titulaires :
Christelle MEGRET

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance : **Coralie BOURDELAIN**
- Approbation du compte rendu de la séance du 24 mars 2022 : **Compte rendu adopté**
- Rapport 2022-03 du Président sur les décisions prises par délégation du Comité syndical : **Rapport adopté**

PROJETS SOU MIS A DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

MOBILITES DU SMMAG

Partenariats - Adhésions - Subventions

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°1 Mobilités urbaines - Association Standard 216 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022**

2DL220033

Intervention de Sylvain LAVAL

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide d'attribuer une subvention aux frais de fonctionnement, pour l'année 2022, à l'association Standard 216 ;-Fixe le montant de cette subvention à 12 000 €.

18 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 15 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 3 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Politique de déplacements

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°2 Mobilités urbaines - Avis sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (2022 - 2027) dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées**

2DL220035

Interventions de Sylvain LAVAL, Margot BELAIR; Luc REMOND, Herni BAILE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Emet un avis favorable au projet du 3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération grenobloise, sous les réserves et remarques exposées ci-dessus.

13 voix pour – 5 voix contre

Grenoble-Alpes Métropole : 10 voix pour – 5 voix contre (Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Yann MONGABURU, Alain CONFESSON)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 3 voix pour

Conclusions adoptées.

- **Délibération n° 3 Mobilités urbaines - Lancement de la procédure d'élaboration du Plan de Mobilité**

2DL210213

Interventions de Sylvain LAVAL, François BERNIGAUD, Luc REMOND, Coralie BOURDELAIN, Henri BAILE, Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Luc REMOND, Laurent THOVISTE, Dominique ESCARON, Henri BAILE, Brahim CHERAA, Bruno CATTIN, Anne GERIN

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- décide de lancer la procédure d'élaboration du Plan de Mobilité,
- approuve les modalités de travail et de gouvernance,
- Autorise le Président du SMMAG à signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du Plan de Mobilité et à procéder à toute formalité nécessaire à son élaboration,
- Autorise le Président à fixer et mettre en place les modalités de concertation nécessaires pour l'élaboration du Plan de Mobilité, en application de l'article L121-17 du code de l'environnement

13 voix pour – 5 voix abstentions

Grenoble-Alpes Métropole : 10 voix pour – 5 voix abstentions (Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Yann MONGABURU, Alain CONFESSON)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 3 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

- **Note d'information - Mobilités urbaines - Les 5 minutes de l'observatoire des mobilités de l'aire grenobloise**

2NI220007

Présentation Arnaud SAILLET (*Service Projet, Observation et Prospective des déplacements*)

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

- **Délibération n°4 Mobilités urbaines - Marché de fourniture, pose et maintenance des mobiliers urbains sur le réseau des transports du Grésivaudan - avenant n°5**

2DL220045

Intervention de Coralie BOURDELAIN

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Autorise le Président à signer l'avenant n°5 au marché de fourniture, pose et maintenance des mobiliers urbains sur le réseau des transports du Grésivaudan.

18 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 15 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 3 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Multimobilités

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

- **Délibération n°5 Mobilités urbaines - Adaptation d'offre des lignes Flexo 41, 43, G70, 73 en janvier 2023 et Flexo 40 à l'été 2022**

2DL220042

Interventions de Coralie BOURDELAIN, Brahim CHERAA, Bertrand SPINDLER, Jérôme BUISSON, Henri BAILE, Sylvain LAVAL

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de créer la Flexo 73 pour la desserte des communes de Notre Dame de Commiers et Saint Georges de Commiers en direction de Vif en janvier 2023
- Décide de compléter l'offre sur réservation de la ligne 40 pour assurer la continuité de la desserte l'été et le dimanche pour les résidents permanents de la cité universitaire du Rabot
- Décide d'intégrer un nouveau service matinal pour desservir l'EHPAD de Corenc village dans le cadre du nouveau contrat de la ligne 41 en janvier 2023.
- Décide de créer une nouvelle ligne le Pinet d'Uriage – Venon – Gières qui permet de regrouper et d'harmoniser les lignes actuelles Flexo 43, G70 et G700 pour proposer une offre plus lisible
- Décide de prendre en compte l'impact financier de ces modifications dans le cadre d'avenants respectivement aux contrats OSP pour MTAG avec une économie de 40K€ et un surcoût de 52 K€ dans le cadre du contrat de DSP avec GR4

18 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 15 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 3 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Délégation de service public

Rapporteur : François BERNIGAUD

- **Délibération n°6 Mobilités urbaines - Obligations de Service Public 2022-2023 pour l'exploitation du réseau TAG - Création d'un Pass 24 heures intégré au Pass'Tourisme**

2DL220047

Intervention de François BERNIGAUD

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de créer un titre de transport « Visitag 1 jour Pass tourisme » valable 24h, au prix du ticket « Visitag 1 jour »

18 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 15 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 3 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Fin de séance à 10h36
